

**Catégorie B****Déclaration liminaire  
CAPN n°6 du 12 juillet 2013 - Accueil en détachement**

Madame la Présidente,

Cette CAP est réunie aujourd'hui pour donner entre autre un avis sur l'accueil en détachement d'agents issus des chambres régionales des comptes supprimées dans le cadre de la réforme des juridictions financières voulue par le Président de la Cour des Comptes.

Au passage, nous noterons que la convention passée entre la Cour des Comptes et la DGFIP n'a jamais fait l'objet d'une véritable discussion en Comité Technique de Réseau, alors même qu'elle génèrait des conséquences structurantes. En effet, le projet de convention a rapidement été évacué le 12 juin 2012 en questions diverses, en fin de comité, comme un point d'information alors qu'il aurait mérité un point de discussion à l'ordre du jour du CTR.

Force est de constater que la Cour des Comptes, non contente de fixer la feuille de route de la DGFIP au travers du rapport concernant la fusion, fait financer sa propre réforme par la DGFIP.

Pour les élus **F.O.-DGFIP**, au-delà du détachement de ces futurs collègues, il y a la question de l'emploi. Ces personnels vont être affectés sur des emplois sans que pour autant les emplois correspondant soient transférés des CRC vers la DGFIP.

Dans nombre de départements où des demandes de mutation restent insatisfaites certains collègues inscrits sur les tableaux devront encore attendre.

Vous qui êtes tant attachée à l'affichage et à l'équité comment allez vous expliquer à ces collègues qu'ils ne peuvent pas rentrer dans leur département alors que des agents d'une autre administration vont prendre leur place.

Allez vous accepter pour ces agents externes ce que vous avez refusé à certains de nos collègues pourtant obligés de quitter le réseau HM.

Comme nous avons pu le constater dans les documents du GT détachement du 5 juillet, vous traitez avec beaucoup plus de bienveillance les demandes des futurs détachés que celles de vos propres agents.

En conséquence, considérant que la convention n'a jamais fait l'objet d'un réel échange en CTR, et que ces derniers détachements vont venir sur des emplois demandés en mutation, les élus **F.O.-DGFIP** refusent catégoriquement de se prononcer sur l'accueil en détachement des agents sous statut CRC et issus d'autres ministères, laissant ainsi la direction prendre seule cette responsabilité.

Nous devons également nous prononcer sur un détachement dans le cadre d'un nouveau déploiement de chorus.

Même si ce détachement fait suite à un transfert d'emploi du Ministère de l'éducation nationale, nous sommes opposés aux conditions de la mise en place de chorus et nous votons contre ce détachement.

En ce qui concerne les intégrations et dans la même logique que pour les détachements « chorus », nous nous prononçons contre les quatre intégrations chorus.

S'agissant enfin des trois derniers dossiers leur intégration ne nous pose aucun problème

### Les élus F.O.-DGFIP

Sylvie SERRE - Sébastien DESCHAMPS - Philippe CINQ

Marie-laure SOLANO

#### BULLETIN D'ADHESION



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP